



# Notice explicative pour l'inscription au CLAE

Année scolaire 2025 / 2026

Le CLAE peut accueillir votre enfant du lundi au vendredi en période scolaire, le matin de 7h30 à 9h, le midi de 12h à 13h50, le soir de 16h30 à 18h30, ainsi que le mercredi après-midi de 14h à 18h30 et lors des temps parallèles à l'APC.

**L'adhésion à l'Amicale Laïque est obligatoire** afin de bénéficier des services de l'association et coûte 5€ par an et par foyer.

**Pour plus de détails concernant l'inscription, la réservation, la facturation, ou toute autre situation, merci de vous référer au règlement de ce service accessible sur le site internet de l'association : [www.amicalelaique.com](http://www.amicalelaique.com)**

## 1. La réservation et la facturation

**L'inscription et la réservation sont obligatoires pour les temps du matin, du soir, et du mercredi après-midi.** L'inscription et la réservation pour le temps du midi se font auprès du service Guichet Famille de la mairie.

**Le tarif horaire permettant d'effectuer la facturation est établi en fonction de votre Quotient Familial CAF.**

La réservation des matins et des soirs se fait de façon fixe, à l'année. La facturation n'est pas basée sur la présence réelle de votre enfant, mais sur les réservations que vous avez faites.

Pour le créneau du mercredi après-midi, l'inscription est possible soit de façon fixe, à l'année, soit de façon ponctuelle au plus tard le vendredi de la semaine précédente à 12h. La facturation est basée sur la présence réelle de votre enfant.

## 2. Cas d'une première inscription

**Vous devez obligatoirement remplir et nous retourner (à l'adresse [secretaire@amicalelaique.com](mailto:secretaire@amicalelaique.com)) un dossier d'inscription complet (voir partie 5.) puis créer un Compte Famille sur le portail Berger Levrault (voir partie 6.).** Ensuite, votre Compte Famille Berger Levrault vous permettra de gérer l'inscription de votre enfant tout au long de l'année, ainsi que les années suivantes.

## 3. Cas d'une réinscription

**Si vous avez déjà un Espace Famille Berger Levrault mais que vous n'avez pas encore inscrit votre enfant auprès de l'Amicale Laïque pour l'année scolaire en cours,** vous devrez obligatoirement remplir une *Fiche sanitaire*, puis suivre les démarches décrites ci-dessous :

- 1/ Mise à jour de vos coordonnées et de la liste des personnes à contacter ou autorisées à récupérer votre enfant
  - Rubrique **Dossier de famille**, puis cliquez sur votre fiche ou celle de votre enfant
- 2/ Réservation des créneaux CLAE pour l'année scolaire
  - Rubrique **Planning des activités**, puis onglet **Réservations**
- 3/ Choix du mode d'envoi des factures (en ligne et/ou courrier)
  - Rubrique **Dossier de famille**, puis cliquez sur votre fiche
- 4/ Transmission de l'attestation d'assurance scolaire, de l'attestation de quotient familial CAF, et de la *Fiche sanitaire*
  - Rubrique **Pièces justificatives**

## 4. Cas d'une garde alternée

**Chaque parent procède individuellement à l'inscription de l'enfant, selon ses besoins lors de ses périodes de garde.**

Chacun est amené à remplir une *Fiche famille* et une *Fiche d'inscription au CLAE* distinctes pour procéder à la réservation des créneaux souhaités, ou à utiliser son Espace Famille Berger Levrault personnel.

La facturation est également dissociée : chaque parent reçoit une facture correspondant aux créneaux réservés sur ses propres périodes de garde.



## 5. Le dossier d'inscription

**Le dossier complet d'inscription aux différents services de l'Amicale Laïque (CLAE, CLSH et Mix'Ados) est composé de la même façon, quelles que soient les structures auxquelles vous souhaitez inscrire votre enfant :**

### La Fiche famille,

pour réaliser l'adhésion obligatoire à l'association. Cette fiche n'est remplie qu'une seule fois pour toutes les inscriptions à venir, et pour l'ensemble des services de l'Amicale Laïque auxquels votre enfant sera inscrit.

### La Fiche sanitaire,

pour nous faire part de spécificités concernant la santé de votre enfant. Cette fiche n'est remplie qu'une seule fois par an pour l'ensemble des services de l'Amicale Laïque auxquels votre enfant sera inscrit.

### La Fiche d'inscription au service souhaité,

pour la réservation des créneaux souhaités, la liste des personnes autorisées à récupérer votre enfant et l'acceptation du règlement. Chaque service dispose de sa propre fiche d'inscription.

### Les pièces justificatives obligatoires :

il s'agit de votre numéro d'allocataire CAF (ou attestation CAF à jour), de l'attestation d'assurance périscolaire pour l'année en cours, de la copie du jugement dans le cas d'une garde alternée ou autre situation qui le nécessite.

**Le dossier d'inscription est disponible en version numérique depuis le site internet de l'association [www.amicalelaique.com/vous-inscrire](http://www.amicalelaique.com/vous-inscrire), ou sur demande par mail à l'adresse [secretaire@amicalelaique.com](mailto:secretaire@amicalelaique.com).**

Si vous ne souhaitez pas effectuer l'inscription par voie numérique, un dossier papier est disponible à l'accueil des CLAE ou au secrétariat de l'association. Vous pourrez ensuite retourner le dossier rempli à l'accueil du CLAE ou au secrétariat de l'association.

## 6. Le Portail Berger Levraut et votre Espace Famille

Pour assurer le suivi et la gestion des inscriptions aux différentes structures gérées par l'association, l'Amicale Laïque fait appel à un prestataire extérieur qui dispose d'un portail en ligne accessible aux familles : Berger Levraut.

**Lors d'une première inscription**, lorsque le dossier complet a été transmis et traité par notre service administratif, nous vous communiquons par mail un code abonné vous permettant de créer votre Espace Famille en ligne sur le portail Berger Levraut, accessible à l'adresse suivante : <https://portail.berger-levraut.fr/382500/accueil>.

Cette interface en ligne est personnelle et sécurisée. Depuis cet espace, chaque famille peut procéder à l'inscription de son enfant, demander des modifications ou des annulations, transmettre les pièces justificatives nécessaires, modifier les informations personnelles transmises précédemment, et régler ses factures tout au long de l'année.

## 7. Accueil inclusif

**Si votre enfant est en situation de handicap**, ou que son accueil nécessite des adaptations ou des aménagements de notre part, il peut être nécessaire de préparer son arrivée au sein de la structure en élaborant ensemble un Projet d'Accueil Inclusif. Merci de contacter la référente inclusion de l'association, par téléphone au **07 67 73 40 07** ou par mail à l'adresse [referent.inclusion@amicalelaique.com](mailto:referent.inclusion@amicalelaique.com).

## 8. Droit à l'image et à la voix

**En début d'année scolaire (ou lors de votre inscription en cours d'année), nous vous ferons parvenir par mail un formulaire permettant de recueillir votre autorisation pour que l'équipe d'animation de la structure puisse capter et diffuser l'image et/ou la voix de votre enfant**, dans le cadre exclusif des activités de la structure et seulement en vue de valorisation des actions menées auprès des familles et des enfants eux-mêmes. Cette autorisation est indispensable pour que votre enfant puisse apparaître sur ces supports de valorisation (exposition photos, projection vidéo, diffusion sonore...).

## 9. Contacter le service administratif

**Par téléphone :** 05 61 39 18 59

**Par e-mail :** [secretaire@amicalelaique.com](mailto:secretaire@amicalelaique.com)

**Adresse de nos locaux administratifs :** 2 rue des chasselas à Saint-Orens.

**Horaires d'accueil dans nos locaux :** Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 / Fermé le mardi